

MSFE2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le nouveau programme de Master de spécialisation en formation d'enseignants (MSFE2MC) s'adresse aux formateur-trices en formation d'enseignant-es. Ce programme est organisé en co-diplômation par l'UCLouvain et trois hautes écoles partenaires (EPHEC-Education, Haute école Louvain en Hainaut et Haute école Léonard de Vinci). Les quatre partenaires ont chacun une expertise reconnue dans la formation des enseignant-es. De longue date, l'UCLouvain est impliquée dans la formation des enseignant-es par la formation continue qu'elle propose à des enseignant-es en exercice (via le programme de Master en sciences de l'éducation FOPA2M) et notamment, son option « formation des enseignants » qui forme les futur-e-s psychopédagogues.

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants (Décret FIE, 2019), la formation des formateur-trices enseignant dans les programmes de formation des enseignant-es a été repensée. Elle nécessite l'obtention de ce master de spécialisation en formation d'enseignants pour enseigner des unités d'enseignement dans les axes 3, 4 & 6 du décret, ainsi que dans l'axe 11 pour ce qui relève des aspects didactiques des matières qui seront enseignées par le-la futur-e enseignant-e (cf. article 48, § 1 – DFIE).

Le présent master de spécialisation (MSFE2MC) répond à cette exigence. Les diplômé-es de ce programme seront réputé-es avoir le CAPAES qui est le titre requis pour être nommé-e en Haute école (cf. décret CAPAES).

L'UCLouvain contribue depuis 2002 à la formation des enseignant-e-s des hautes écoles, via l'organisation du CAPAES (en co-organisation avec le CPF, organisme de promotion sociale) ainsi que par l'organisation de son Master de spécialisation en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur, qui vise à permettre à des enseignant-es et assistant-es des hautes écoles et des universités de réaliser une recherche appliquée sur son terrain (programme également organisé depuis 2002, et co-organisé avec l'Université de Namur depuis 2008).

Elle organise également depuis 2014 un certificat universitaire d'accompagnement des pratiques professionnelles, en partenariat avec les trois Hautes écoles, partenaires de ce programme.

Depuis septembre 2023, l'UCLouvain co-diplôme avec chacune des hautes écoles partenaires les nouveaux programmes de Bachelier et de Master en enseignement des sections 1, 2 & 3, organisés au sein de chaque haute école. Elle propose avec ces mêmes partenaires (à l'exception d'Hénallux) un nouveau certificat universitaire en encadrement de stages pour enseignant-es en formation (CUES - <https://uclouvain.be/fr/etudier/formation-maitres-de-stage.html>).

1 Cfr DFIE, art. 19. - Les axes de formation suivants : 1. une formation disciplinaire incluant des aspects de la didactique de la discipline ou appliquée à la discipline ; 3. une formation à et par la pratique ; 4. une formation didactique et pédagogique ; 6. une formation à et par la recherche en éducation et en didactique.

Votre profil

Ce master vise les professionnel-les du domaine de la formation des enseignant-es qui souhaitent développer de nouvelles compétences en tant que formateur-trice d'enseignant-es.

Votre programme

Les principaux atouts du programme proposé sont :

- Accompagnement de professionnel-le-s dans l'emploi : possibilité de se former, dans le cadre d'activités groupées et organisées spécifiquement pour des formateur-ric-e-s d'enseignants et d'ainsi échanger avec des collègues qui font le même métier.
- Analyse de ses pratiques de formateur-trice : ceci permet une dynamique de développement professionnel, encourage le retour des analyses des pratiques avec la perspective d'organiser une journée de partage de pratiques, à partir des travaux de synthèse de l'axe 1. Ceci permet d'échanger avec d'autres professionnels impliqués dans la formation des enseignants.
- Amélioration de ses pratiques, en pouvant argumenter les innovations et changements implémentés : retour et partage des recherches réalisées pour les mémoires, via séminaire ou journée d'études et possibilité de diffuser ces travaux (communication, voire publications)
- L'obtention de ce Master de spécialisation permet d'être titulaire du CAPAES (cf. art. 48, §2, DFIE)
- Il est en outre nécessaire pour enseigner dans les axes 3, 4 & 6 du décret, ainsi que dans l'axe 1 pour ce qui relève des aspects didactiques des matières qui seront enseignées par le futur enseignant (cf. article 48, § 1 – DFIE)

Le formateur ou la formatrice d'enseignant-es enseigne à de futur-es enseignant-es comment exercer et se développer pour leur futur métier. Cela requiert une expertise différente

L'ensemble de la formation implique donc une trentaine de jours de formation pour 60 crédits (16 à 18 jours pour l'axe 1 et 13 à 15 jours pour l'axe 2).

MSFE2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Axe 1 - Analyse des pratiques (30 crédits)

○ LMSFE3101	Pédagogie de l'enseignement supérieur	Mariane Frenay Pascale Wouters	FR [q1] [22.5h] [5 Crédits] 🌐
○ LMSFE3102	Méthodologie de la formation initiale des enseignants I		FR [q1] [22.5h] [5 Crédits] 🌐
○ LMSFE3103			

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

« Les titulaires d'un master tel que défini à l'article 54, 3°, ont accès au master de spécialisation en formation d'enseignement si ce master est à finalité didactique ou s'il est complété par le titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur obtenu dans le cadre du décret du 8 février 2001 définissant la formation initiale des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur ou obtenu dans le cadre d'une législation antérieure ».

Étant donné que cette formation est fondée sur la pratique professionnelle de l'étudiant-e (axe 1) et que celle-ci sera nécessaire à la

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Selon le Décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants :

« Article 48. - § 1er. Les membres du personnel, chargés, dans une Haute Ecole ou dans un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale, des unités d'enseignement relevant des axes 3, 4 et 6 définis à l'article 19, alinéa 1^{er}, ainsi que de l'axe 1 pour ce qui relève des aspects didactiques et visant des matières qui seront enseignées par le futur enseignant, sont titulaires d'un master de spécialisation, tel que défini à l'article 15, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 47^o, du décret Paysage, en formation d'enseignants.

Responsable académique du programme: [Mariane Frenay](#)

Jury

- Présidente du jury: [Mariane Frenay](#)

Personne(s) de contact

- Responsable administrative: [Emmanuelle Druart](#)